

Si l'organisation du service religieux laisse encore à désirer dans les centres nouveaux comme en tout pays qui débute, je dois à la vérité de dire qu'il est établi avec honneur dans les centres anciens. On y trouve des églises qui, comme tenue et construction, ne seraient point déplacées dans nos communes de France. L'église de Nouméa qui, par sa position et son ampleur, domine toute la ville, est un véritable monument. C'est le premier et le principal édifice que l'émigrant aperçoit en entrant dans le port et, à son aspect, il peut se rassurer et dire : "J'arrive en pays catholique."

A Nouméa sont établies et fonctionnent avec le même succès qu'en France les associations et les œuvres de piété et de zèle dues aux inspirations de la charité chrétienne, entre autres un asile de vieillards."

Fut-il jamais plus opportun de rappeler la parole du poète latin :

*"Caelum non animan mutant qui trans mare currunt."*

Ce clergé français est admirable quel que soit le théâtre sur lequel s'exercent ses labeurs, et on retrouve sur tous les points du globe la trace féconde de ses luttes pour le Christ.

21 Mars 1898.